

Assurance – Adresse : _____
 N° de Contrat de Responsabilité Civile : _____

Caisse d'Allocation Familiales - Adresse : _____
 N° d'Allocataire : _____

Pour tout problème concernant le service d'Accueil Périscolaire, les familles doivent s'adresser en Mairie.

La fréquentation de l'Accueil Périscolaire implique l'acceptation du présent règlement par les familles.

Personnes à contacter en cas d'accident ou de maladie de l'enfant :

Nom et prénom de la mère : _____	Nom et prénom du père : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
☎ _____	☎ _____
☎ _____	☎ _____
Mail : _____	Mail : _____

Autres personnes à contacter :

Nom et prénom : _____	Nom et prénom : _____	Nom et prénom : _____
Lien avec l'enfant : _____	Lien avec l'enfant : _____	Lien avec l'enfant : _____
☎ _____	☎ _____	☎ _____

Je soussigné (e) Père – Mère – Tuteur (trice) de l'enfant certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus, autorise l'enfant sus cité à participer à l'accueil périscolaire et par conséquent à toutes les activités qui y sont pratiquées, autorise le directeur à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence qu'il jugera nécessaire, suivant les prescriptions du personnel médical.

Haveluy, le..... 2021

Signature

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce dossier seront conservées jusqu'au 10 juillet 2022. A tout moment, vous disposez d'un droit de rectification ou d'effacement des données collectées dans le cadre de la loi RGPD.



Ville d'Haveluy



COMMUNE D'HAVELUY

DOSSIER D'INSCRIPTION

ACCUEIL PERISCOLAIRE

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION
Dossier d'inscription complet
Un justificatif de domicile
L'attestation CAF avec le Quotient Familial (avril 2021)
Attestation de versement des prestations Familiales
Certificat Médical ayant valeur à compter du 1 ^{er} juillet 2021
Attestation de l'employeur justifiant de la période de travail ou certificat de travail

FICHE SIGNALITIQUE

Nom de l'élève : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___ Lieu de Naissance : _____

Ecole fréquentée à la rentrée 2021 / 2022 :

Ecole des Grands Champs

Ecole du Centre

Classe Prévue en 2021 / 2022 :

Maternelle :

Toute Petite Section (TPS)

Moyenne Section (MS)

Petite Section (PS)

Grande Section (GS)

Primaire :

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

HORAIRES DE PRISE EN CHARGE POSSIBLE

ECOLES	MATIN		SOIR	
	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN
Ecole Mixte du centre	7H00	8H30	16H30	18H30
Ecole Maternelle des Grands Champs	7H15	8H50	16H50	18H30

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Participera à l'Accueil Périscolaire du matin				
Participera à l'Accueil Périscolaire du soir				

Repartira t-il seul après la dernière activité ? OUI NON

Si non, qui est autorisé à le reprendre ?

Suit-il un régime particulier ? OUI NON

Allergies Alimentaires :

Précisez : _____

Les allergies alimentaires sévères feront l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé.

Groupe Sanguin : _____

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc.
Veuillez signaler tout problème devant être pris en compte dans la prise en charge de votre enfant.

AUTORISATION PHOTO

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos (pour le journal communal, le site internet, dans les différentes publications de la commune). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Dans le cadre des activités réalisées durant le temps d'accueil, autorisez-vous la prise de photo individuelle de votre enfant ?

OUI

NON

PARENTS SEPARES

Pour les parents séparés : adresser une copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale.

REGLEMENT

BUTS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET MODE DE FONCTIONNEMENT

Le service Périscolaire a pour mission d'assurer l'accueil des enfants le matin et le soir des jours scolaires. Il concourt à l'épanouissement des jeunes au travers d'activités ludiques et de détente. Dans cette optique, l'encadrement des enfants est organisé pour répondre à leurs besoins essentiels (physique, intellectuel, social et affectif) tout en respectant leurs rythmes biologiques. L'articulation cohérente avec les règles et les objectifs scolaires est recherchée. Les enseignants et les parents sont des partenaires de la structure. A ce titre, ils sont consultés pour améliorer la qualité de la prise en charge des jeunes.

L'accueil est déclaré auprès du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Les personnels sont tous formés et titulaires des concours et diplômes requis (CAP « Petite Enfance », ATSEM, AFPS, BAFD, BAFA).

A QUI S'ADRESSE CE SERVICE

Compte tenu du coût d'opération, les familles prioritaires sont :

- Les familles dont les deux parents travaillent (ou sont en formation professionnelle)
- Les familles monoparentales dont le parent qui à la garde des enfants travaille (ou est en formation professionnelle)
- Les familles dont le ou les parents peuvent justifier d'une nécessité impérieuse de garde des enfants (ex : maladie grave) : décision après avis de la commission municipale.

CAPACITE D'ACCUEIL

Nous possédons un agrément pour :

- 10 enfants à l'Ecole des Grands Champs
- 42 enfants à l'Ecole du Centre

La municipalité se réserve le droit de remettre en question la nécessité de maintenir ou non ce service si l'effectif dans l'une des deux écoles ne permettrait pas un fonctionnement correct.

TARIFS

Ils sont établis par délibération du Conseil Municipal. La contribution réclamée aux familles est calculée en fonction du Quotient Familial de la famille.

ACCUEIL PERISCOLAIRE	
Quotient Familial	Tarif / Heure (*)
de 0 à 369 €	0,25 €
de 370€ à 499€	0,45 €
de 500€ à 700€	0,60 €
de 701€ à 800€	1,00 €
De 801€ à 1000€	1,00 €
≥ à 1001	1,20 €

Vous devez réserver les prestations au moins 7 jours à l'avance.

Ne pas oublier de sélectionner l'enfant concerné

CHANGEMENTS DE TARIFICATION

Une nouvelle tarification peut être mise en place chaque fois que cela s'avère nécessaire, sur délibération du Conseil Municipal. Elle tiendra toujours compte de l'évolution des charges supportées par la commune ainsi que de l'évolution des ressources des familles.

INSCRIPTIONS

Afin de pouvoir prendre en charge correctement votre enfant, de permettre une organisation de service satisfaisante et de rester dans un cadre légal, l'inscription de votre enfant est obligatoire .

SANCTIONS

En cas de manquement à la discipline les sanctions pourront être prises :

- observation à l'élève,
- par un avertissement à la famille
- suspension momentanée du droit de fréquenter l'Accueil Périscolaire
- exclusion définitive dans les cas les plus graves.

Ces décisions sont prises par Monsieur le Maire d'Haveluy.

ASSURANCE

Les parents sont tenus d'être en possession d'une attestation d'assurance scolaire (ou responsabilité civile) étendue aux activités périscolaires et extrascolaires pour tout enfant fréquentant le service « Accueil Périscolaire ».

Sécurité sociale – Adresse : _____

N° de Sécurité Sociale : _____